Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le 26/05/2025
ID : 079-200069755-20250520-C03_04_2025_08B-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2025

N° C03_04_2025_08B - Schéma directeur des déchèteries - Maillage des déchèteries du territoire - Convention d'accès SMC à la déchèterie de Pamproux et Saint-Maixent (annexe)
Annexe(s) :
- Convention d'accès à la déchèterie de Pamproux et Saint-Maixent SMC

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
90	58	16	74	16

Pour : 33	Abstention : 11	Contre : 30	Sans Participation : 0

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, PETIT Serge, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, MARTIN François, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, GICQUIAUD Floriane, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
BARILLOT Dorick (pouvoir donné à MERCIER Sébastien), BARRE Gérard (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BARRE Daniel (pouvoir donné à POINAS Sylviane), BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), DODIN Patrick (pouvoir donné à BROSSARD François), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BERTHONNEAU Frédéric), GABOREAU Bernard (pouvoir donné à NIVELLE Jean-Pierre), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GIRAULT Anne), POINT Jean-Luc (pouvoir donné à BERNARD Eric), RACINE Eric (pouvoir donné à HERISSE Mathieu), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), VALERY Nicolas (pouvoir donné à CHESNEAU Etienne), WATTEBLED Frédéric (pouvoir donné à MICHELET Fabrice)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le 26/05/2025
ID : 079-200069755-20250520-C03_04_2025_08B-DE

Etaient absents (excusés et non excusés) :
ARCHAIMBAULT Monique, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul, MAGNAN Jean-Christophe, PICARD Christian, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TRICHET Jacques, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

****

Schéma directeur des déchèteries - Maillage des déchèteries du territoire - Convention d'accès SMC à la déchèterie de Pamproux et Saint-Maixent (annexe)

Annexe(s) :

- Convention d'accès à la déchèterie de Pamproux et Saint-Maixent SMC

En 2024, la communauté de communes a fait réaliser par le bureau d'études TRIDENT une étude pour la définition de son schéma directeur des déchèteries.

Les enjeux de ce schéma directeur sont les suivants :

- Répondre aux normes et exigences réglementaires,
- Améliorer les conditions d'accès et d'accueil des usagers,
- Maîtriser les coûts du service public,
- Permettre la mise en place des nouvelles filières REP,
- Réduire au maximum les déchets ultimes,
- Réfléchir au maillage des déchèteries de notre territoire.

Les éléments mis en avant lors de cette étude ont été présentés en comité de pilotage et lors de la réunion du 12 décembre 2024 à laquelle était conviés les élus communautaires, les maires et les référents communaux déchets.

Lors de la réunion de politique publique des déchets du 30 janvier 2025 sur les leviers budgétaires, les 54 élus présents ont identifié la fermeture de 3 déchèteries comme nécessaire.

Afin de répondre aux enjeux, il est ainsi proposé la fermeture des déchèteries comme suit :

Déchèterie concernée	Date de fermeture	Économie générée en investissement	Économie générée en fonctionnement
Saint-Vincent-La-Châtre	Au 1er avril 2025	376 000 € HT	3 100 € en contractuels
	CC du 20/02/2025		3 000 € frais de fonctionnement (hors RH)
La Mothe-Saint-Héray	Au 1er juillet 2025	518 000 € HT	9 800 € en contractuels
			33 000 € coût fonctionnement et traitement (hors RH)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le 26/05/2025
ID : 079-200069755-20250520-C03_04_2025_08B-DE

			- 30 000 € convention SMC
			Économie tout venant (225€/T)
Celles-sur-Belle	En fonction de l'avancée des travaux des autres déchèteries	377 000 € HT	15 100 € en contractuels
			6 000 € frais de fonctionnement (hors RH)
			Économie tout venant (225€/T)

L'économie générée en contractuels concerne le remplacement des agents de valorisation. En effet les agents des déchèteries devant fermer iront en doublon dans les autres déchèteries et remplaceront les agents en poste quand nécessaire. N'a pu être estimé l'économie générée sur les coûts de traitement grâce à une baisse des apports en tout-venant avec le développement des filières sur les autres déchèteries.

La fermeture de la déchèterie de La Mothe-Saint-Héray entrainerait le droit d'accès aux habitants de La Mothe-Saint-Héray et d'Exoudun aux déchèteries de Pamproux et Saint-Maixent selon les modalités proposées par le syndicat mixte à la carte Haut-Val-de-Sèvre et Sud-Gatine (SMC), à savoir :

- Posséder la carte de déchèterie de la communauté de communes Mellois en Poitou,
- Faire une demande écrite auprès de la CCMP pour l'accès aux déchèteries de Pamproux et Saint-Maixent,
- Facturation de 10 € HT par passage (tarif basé sur compta coût) du SMC à la CCMP,
- Respecter le règlement d'accès des déchèteries de Pamproux et Saint-Maixent.

Sur la base des partenariats déjà mis en place avec la CAN et le SIMER et le tarif indiqué ci-dessus, une dépense annuelle est estimée à 30 000 €.

Aussi le coût de fonctionnement restant à charge de la déchèterie de La Mothe-Saint-Héray (avec traitement des déchets et hors RH) était de 33 000€ en 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- AUTORISER la fermeture de la déchèterie de La Mothe-Saint-Héray au 1er juillet 2025,
- APPROUVER la convention jointe en annexe entre le syndicat mixte à la carte Haut-Val-de-Sèvre et Sud-Gatine (SMC) et la communauté de communes Mellois en Poitou pour l'accès aux déchèteries de Pamproux et de Saint-Maixent des habitants de La Mothe-Saint-Héray et d'Exoudun à compter du 1er juillet 2025,
- AUTORISER le président à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Sylvie COUSIN
1ère Vice-Présidente en charge des solidarités
26 mai 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
25 mai 2025

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le 26/05/2025
ID : 079-200069755-20250520-C03_04_2025_08B-DE